

CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2021.

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Présents :

Adjoints : Mme FUENTES CARMEN - Mr ROCHE Philippe – Mme QUINET Eliane.

Conseillers municipaux : Mr BERGER Frédéric - Mr BOSSARON Pascal – Mme JAFFEUX Christine - Mr ABAD Mickaël – Mmes BAYLE Léa - PINON Sandra – Mr RICHARD Charles-Henri – Mme RAYNAUD Catherine - Mr BOUHIER Emmanuel.

Absents : MENDES Teddy (pouvoir à QUINET Eliane)

▪ **BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT**

➤ **Opération Réhabilitation Immeuble 13 place de l'église.**

▪ **Lancement consultation entreprises.**

Le montant prévisionnel du marché est de 348 500€ HT soit 418 200€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure d'appel d'offres adaptée dans la cadre du projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

Planning des travaux :

- *Début de la consultation* : février 2022
- *Date limite de dépôt des offres* : mars 2022
- *Date de début des travaux* : juin 2022
- *Date de fin des travaux* : Décembre 2022

▪ **Repérage Amiante et Plomb – Approbation du devis SOCOTEC.**

Il est nécessaire de faire un repérage avant travaux de la présence de plomb et d'amiante dans l'immeuble 13 place de l'église. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis **SOCOTEC** d'un montant total de 1 850.00 € HT soit 2 220 € TTC, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter ce dossier et précise que les crédits correspondants seront prévus au budget 2021 à l'opération 117 – Réhabilitation 13 place de l'église

➤ **Opération salle Madeleine de Chazelles – Assainissement Autonome.**

▪ **Choix de l'entreprise et approbation du devis.**

Monsieur le Maire, présente les offres des entreprises suivantes :

<i>THAVE CONSTRUCTIONS</i>	16 600.00 € HT soit 19 920.00 € TTC
<i>LTP</i>	17 302.50 € HT soit 20 763.00 € TTC
<i>IRRMANN PAPON</i>	19 342.76 € HT soit 23 211.31 € TTC

L'offre de l'entreprise LTP répond mieux aux critères de la consultation réalisée par le bureau d'étude IDDRE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché à l'entreprise LTP pour un montant de 17 302.50 € HT soit 20 763.00 € TTC, décide de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer le marchés de travaux. Les crédits correspondants seront prévus au budget 2021 à l'opération 122 Rénovation de la salle Madeleine de Chazelles.

➤ **Opération Aire de jeux Chazelles.**

▪ **Approbation devis travaux supplémentaires.**

Des travaux supplémentaires de terrassement et de fourniture de potelets pour l'aire de jeux et le terrain de pétanque sont nécessaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis SARL LTP pour un montant total de 2 671.20 € HT, soit 3 339.00 € TTC, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter ce dossier. Les crédits correspondants seront prévus au budget à l'opération 109 - Aire de jeux.

➤ **Décision modificative.**

▪ **Création Opération Achat tracteur et équipements.**

Il est indispensable d'acheter un nouveau tracteur et ses équipements et il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit sur l'opération Véhicules Communaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2182 / 119	Matériel de transport	70 000,00
Total		70 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2313 / 117	Constructions	70 000,00
Total		70 000,00

➤ **Achat tracteur communal- Approbation devis.**

Monsieur le Maire expose la nécessité de remplacer le tracteur communal. Il présente les offres de plusieurs concessionnaires : Crozet à Gannat pour un modèle Class Atos 340 d'un montant de 56 400 € HT soit 67 680 € TTC, de Carton J-Pierre modèle Kubota M5092 d'un montant de 58 000 € HT soit 69 600 € TTC, John Deere modèle John Deere 590M d'un montant de 61 500 € HT soit 73 800 € TTC et New Holland modèle New Holland T590 d'un montant de 46 800 € HT soit 56 160 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, approuve le devis de la concession Class à Gannat pour un tracteur Atos 340, après reprise de l'ancien véhicule, d'un montant de 58 180 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande et précise que la dépense sera inscrite à l'opération 119 – Véhicules communaux - du budget communal 2021.

▪ **BUDGET COMMUNE FONCTIONNEMENT**

➤ **Autorisation dépenses investissement - dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.**

Monsieur le Maire rappelle l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur accord du conseil municipal, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétés sur l'exercice 2021. Les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2022 aux opérations concernées. Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

➤ **Appartements communaux – Régularisation des charges pour l'année 2021.**

Monsieur le Maire informe les élus qu'après calcul des consommations (eau - électricité - différents entretiens ...) réalisées par les locataires des appartements de l'immeuble communal (Ancien presbytère) il convient de procéder à une régularisation des charges pour l'année 2021. Après délibération, le Conseil Municipal, approuve les régularisations de charges présentées, autorise Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants en faveur des locataires et à émettre les titres de recettes correspondants à chaque locataire.

➤ **Appartements communaux – Révision des loyers pour l'année 2022.**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide l'augmentation de ces loyers suivant l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.) de l'INSEE de 131.67 au 3ème trimestre 2021, soit une augmentation de 0.83 % / un an. A compter du 01/01/2022, les loyers seront portés aux montants figurant sur l'état annexé à la délibération N°89 - 2021. Le Conseil Municipal maintient le mode de paiement, à savoir le premier de chaque mois.

▪ **PROJET AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

➤ **Débat des orientations générales du P A D D.**

Le débat est reporté au prochain conseil municipal, Stéphane BARDIN, Maire, demande à ce que la documentation sur le PLUI soit envoyée à chaque élu pour lecture et un débat aura lieu lors de la prochaine réunion.

➤ **Dénomination de rue.**

Suite à la construction de maisons d'habitation il est nécessaire de nommer le chemin rural qui longe le cimetière. Après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, donne au chemin rural longeant le cimetière le nom de « CHEMIN DU CIMETIERE » et précise que les services du cadastre en seront tenus informés.

▪ **DIVERS.**

➤ Le **bulletin municipal** devrait sortir mi janvier 2022.

➤ **Centre Associatif Aubiat :** Des travaux sont prévus entre mi septembre et décembre 2022- Ne pas louer la salle avant début 2023.

➤ Suite aux **travaux** de rénovation de la salle Madeleine de Chazelles et aux travaux d'amélioration du chauffage de la salle des fêtes d'Aubiat, une révision des tarifs de location des salles est envisagée.

➤ Suite au devis de Groupama pour un important dégât des eaux à l'ancienne mairie, l'assureur considérant que les murs en Placoplatre ne sont pas à changer, Stéphane BARDIN demande une révision du devis auprès de l'artisan.

➤ Un élu demande, au vu des réponses de Groupama, s'il n'était pas intéressant de consulter d'autres assureurs.

Prochaines dates pour le C M à 20h30:

Lundi 24 Janvier 2022

Lundi 21 février 2022

Lundi 28 Mars 2022